

Ordonnance · A40-94475-2012 · 28.06.2013

A40-94475-2012

28.06.2013

Cour supérieure d'arbitrage de la Fédération de Russie

Ordonnance

TRADUCTION INTÉGRALE NON OFFICIELLE. Seul l'original russe fait juridiquement foi. Cette traduction est fournie à des fins d'accès documentaire et ne constitue pas une traduction certifiée.

Les montants sont indiqués d'abord en roubles russes, puis en équivalent EUR approximatif calculé au taux historique officiel de la Banque de Russie à la date de l'acte.

Official Bank of Russia rate used: 1 EUR = 42.834900 RUB; effective date 28.06.2013.

Russian source file: A40-94475-2012_20130628_Opredelenie.pdf

270 459177

Cour suprême de la Fédération de Russie

DÉFINITION DE L'acceptation d'une demande de contrôle judiciaire dans l'ordre de contrôle

Pas de BAS-8933/13

Moscou 28 juin 2013

Juge de la Cour suprême d'arbitrage de la Fédération de Russie Yukhney M.F., ayant vérifié la déclaration de la société de capital-actions ouverte Pharmstandard sur l'examen de la décision de la Cour fédérale d'arbitrage du district de Moscou du 22.04.2013 dans l'affaire no. A40-94475/12-149-866 de la Cour d'arbitrage de Moscou, ISTANOVIL: La demande de révision de l'acte judiciaire par ordre de contrôle a été présentée conformément aux dispositions du chapitre 36 du Code de procédure d'arbitrage de la Fédération de Russie. Guidée par l'article 295 du Code de procédure arbitrale de la Fédération de Russie, la juge DÉCIDE : adopter une application de la société commune ouverte Pharmstand sur la révision de la résolution dans l'ordre de surveillance

Site officiel de la Cour suprême d'arbitrage de la Fédération de Russie: <http://www.arbitr.ru/> (informations sur l'état d'avancement de l'affaire, documents de référence, etc.).

2 de la Cour fédérale d'arbitrage du district de Moscou du 22.04.2013 dans l'affaire no. A40-94475/12-149-866 de la Cour d'arbitrage de la ville de Moscou et d'engager une procédure de contrôle.

Le juge M.F. Juncker